



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 19 janvier 2024

AGENTS COMMERCIAUX GARES ET RCAD

AU BORD DE L'ÉRUPTION SOLAR !

Le 10 janvier, à l'appel de la CGT, les cheminot·e·s des RCAD ont décidé de cesser le travail pour dénoncer les méfaits de la mise en place à marche forcée de Solar et la dégradation de leurs conditions de travail. Cette grève, qui a été largement suivie par les télévendeurs, nécessite des suites avec l'ensemble des agents commerciaux gares et RCAD.

La CGT dénonce depuis de nombreuses années la casse des métiers, notamment ceux de la vente. La Direction use de stratagèmes pour contraindre les usagers à la digitalisation à tout prix. À ce stade du déploiement de Solar, la Direction prévoit des consignes de contournement sur l'outil de vente Solar, visant à utiliser les bornes et SNCF Connect. Ainsi, les agents commerciaux en gare sont donc priés de finaliser les ventes sur les outils permettant la fermeture des guichets ! **Cette situation entraîne donc un rejet des cheminot·e·s craignant pour leur avenir !**

De plus, dans les RCAD, la Direction externalise les charges de travail (minimum 30 % annoncés par la Direction pour Armatis) et poursuit son œuvre de destruction des emplois en n'hésitant pas à mettre les cheminot·e·s en concurrence par site RCAD (comme MID, contrat « Pro »...)

La mise en œuvre de Solar est évolutive depuis 2021, accentuant les dysfonctionnements au rythme des versions et des mises à jour. Dans ce contexte, les cheminot·e·s voient donc les conditions d'exercice de leurs métiers se dégrader, sans que l'entreprise ne reconnaisse l'expérience et la technicité. Ils perdent le sens du travail ! Il en découle une augmentation des risques psychosociaux et de l'absentéisme. De surcroît, ces dysfonctionnements engendrent des litiges entre collègues et usagers, favorisant les agressions.

Dans sa politique de suppression des emplois, la Direction accentue la précarisation par l'utilisation abusive des contrats précaires (intérimaires, CDD...). Elle dispose également d'une arme au regard de l'accord Classifications-Rémunérations, qui accentue l'effacement des contours métiers !

Face à une situation explosive, la Fédération CGT des cheminots porte les revendications suivantes :

- réinternalisation des charges de travail dans les RCAD ;
- emploi : embauches des CDD et intérimaires ;
- réhumanisation des gares ;
- conditions d'exercice des métiers : reconnaissance de la pénibilité pour les agents commerciaux gares et RCAD, temps de pause, etc. ;
- parcours professionnels gares et RCAD : réévaluation du métier de référent commercial à la classe 4 ;
- salaires : revalorisation de la prime de travail ;
- compensations du déploiement de Solar : gel des objectifs et majoration de la prime de travail de 20 % avec effet rétroactif pour toute la durée de déploiement et jusqu'à la fonctionnalité complète de Solar.

Face à la dégradation des conditions de travail des vendeur·euse·s et télévendeur·euse·s, la Fédération CGT des cheminots a décidé de déposer une DCI auprès de la direction de SNCF Voyageurs afin d'exiger une amélioration de la situation en matière d'emploi, de déroulement de carrière et d'arrêt de la précarisation des métiers.

La CGT appelle également les vendeur·euse·s et télévendeur·euse·s à se tenir prêts à agir si la Direction ne répond pas favorablement aux revendications portées.

